

Ajournement

surtout maintenant intervenir avant qu'il ne soit trop tard pour un grand nombre de fermes familiales. Comme on aime le dire en anglais, monsieur l'Orateur: *Time is of the Essence*.

M. Raymond Dupont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je veux souligner ici l'intérêt que manifeste le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) à la cause des producteurs de pommes de terre de sa région, et je tiens surtout à l'en féliciter.

Monsieur l'Orateur, les problèmes encourus cette année par l'industrie de la pomme de terre de l'Est du Canada sont communs à ceux de toute cette industrie en Amérique du Nord. Il y eut une légère augmentation de la superficie en production en 1977 et les conditions atmosphériques favorables ont occasionné une récolte plus abondante que la normale. La pénurie en Europe provoqua une très bonne exportation l'an dernier, mais cette situation ne s'est pas répétée cette année, ce qui a placé les producteurs dans une position difficile. Quelques débouchés à l'exportation aux États-Unis ont été développés, mais de ceux-ci aucun ne s'est avéré de la valeur intéressante pour les producteurs du Nouveau-Brunswick. Les prix de retour aux producteurs sont demeurés entre \$1.60 et \$2 les 100 livres. Ce niveau à ce moment-ci de la saison de commercialisation n'a pas été suffisant pour couvrir les coûts de production des producteurs. Le sujet a été déféré à l'Office de stabilisation

des prix agricoles, et des rencontres préliminaires ont été tenues avec les représentants des producteurs et les autorités des gouvernements provinciaux pour des programmes d'assistance.

Quelques options ont été considérées, lesquelles pourraient assurer une aide financière aux producteurs vu les circonstances difficiles. Les marchés dans l'Est du Canada sont en étroites relations les uns avec les autres, à cause des facteurs concurrentiels. Le volume de pomme de terre en entrepôt diminue à une allure constante. Cependant, il faudra que l'industrie fasse des efforts intensifs au niveau de la mise en marché, dans le but de vendre tout le reste de la récolte. Le système habituel, lors de la stabilisation d'une récolte, consiste à analyser les retours aux producteurs après que la récolte ait été commercialisée. Si les dispositions de la loi sur la stabilisation des prix agricoles indiquent un paiement aux producteurs à ce moment, la récolte est alors désignée sous la loi et les actions prises pour la stabilisation. Le ministre a été impliqué de près avec les soucis de l'industrie de la pomme de terre et a indiqué à la Chambre qu'à la fin de la saison le besoin d'un programme de stabilisation sera considéré.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 36.)